

2022_CT2_058

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Réhabilitation du Pôle d'activités d'Aix-en-Provence - Approbation du programme de travaux pour la réhabilitation de la rue Famille Laurens

Le 3 mars 2022, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château Saint Hilaire, La Plantade – RD19, Route d'Aix à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée Monsieur le Président du Territoire, le 24 février 2022, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : BRAMOULLÉ Gérard - AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – CANAL Jean-Louis – CHAUVIN Pascal – CORNO Jean-François – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – BOULAN Michel donne pouvoir à GERARD Jacky – CESARI Martine donne pouvoir à BARRET Guy – CHARRIN Philippe donne pouvoir à DESVIGNES Vincent – CIOT Jean-David donne pouvoir à BARRET Guy – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à PELLENC Roger – FILIPPI Claude donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GACHON Loïc donne pouvoir à AMAR Daniel – GARCIN Eric donne pouvoir à MERCIER Arnaud – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à DESVIGNES Vincent – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – MALLIÉ Richard donne pouvoir à GRANIER Hervé – MARTIN Régis donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RAMOND Bernard donne pouvoir à GERARD Jacky – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – VENTRON Amapola donne pouvoir à ARDHUIN Philippe

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BENKACI Moussa – BUCHAUT Romain – BURLE Christian – CRISTIANI Georges – PAOLI Stéphane – TERME Françoise – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi Zones d'activités

■ Séance du 3 mars 2022

05_1_07

■ Réhabilitation du pôle d'activités d'Aix-en-Provence – Approbation du programme de travaux pour la réhabilitation de la rue Famille Laurens

Monsieur le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, le Territoire du Pays d'Aix souhaite poursuivre la mise en valeur du pôle d'activités d'Aix-en-Provence et notamment prévoir la réhabilitation de la rue Famille Laurens.

Cette rue d'une longueur de 500 mètres a une vocation de desserte des entreprises riveraines et présente des signes d'usure mettant en péril la structure de chaussée.

Actuellement, dépourvue d'aménagement dédié aux modes doux et à la mobilité active, ainsi que de trottoirs aux normes pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR), il apparaît nécessaire de procéder à la réhabilitation complète de cette rue.

Une étude de faisabilité a été réalisée en 2021, afin de déterminer des solutions d'aménagement pour garantir la sécurité de l'ensemble des usagers de la voirie. Le programme de travaux proposé comprend les éléments suivants :

- La voirie :
 - Calibrage de la Chaussée en route bidirectionnelle présentant un profil en travers variant de 6 à 6,50 mètres ;
 - Mise aux normes PMR des trottoirs permettant un passage libre variable assurant un minimum de 1,4 mètre ;
 - Mise en place d'un dispositif anti stationnement sur trottoir ;
 - Création d'un cheminement cyclable sur chaussée sous forme de bandes cyclables.
- Les réseaux :
 - Le projet prévoit le remplacement de l'éclairage public.

Métropole Aix-Marseille-Provence

- Les espaces verts :
 - La mise en conformité de cette rue au regard de la réglementation concernant les personnes à mobilité réduite ainsi qu'au regard de la loi LOM (loi d'orientation des mobilités), rend inévitable l'abattage d'une grande partie des arbres existants. Trois îlots verts seront néanmoins reconstitués dans la rue au niveau de chaque angle avec la plantation de nouveaux sujets et la création de 110 m² d'espaces verts. Par ailleurs, de nouveaux arbres seront plantés dans une aire proche, le long de la RD59 en sortie du pôle d'activité dans le cadre de la création de la voie réservée aux transports en commun.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 1 070 000 € HT, soit 1 284 000 € TTC. Ce montant est composé d'une partie études pour un montant de 70 000€HT et d'une partie travaux pour un montant de 1 000 000 €HT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n°ECOR 001-10122/21/CM du Conseil de la Métropole du 4 juin 2021 portant le montant de l'Autorisation de Programme « Etudes et travaux Zones d'Activités » à 10M€ ;
- La délibération n°FBPA 063-10935/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement Economique et Agriculture du 16 février 2022.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de réhabiliter la rue Famille Laurens du Pôle d'activités d'Aix-en-Provence.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme de travaux pour la réhabilitation de la Famille Laurens du Pôle d'activités d'Aix-en-Provence pour un montant global de 1 070 000 € HT soit 1 284 000 € TTC, études et travaux compris.

Article 2 :

Monsieur le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer les différentes pièces afférentes à ce dossier.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section d'investissement : opération budgétaire 4581162331, nature 4581, fonction 61, autorisation de programme DI331AP « Toutes zones études et travaux ».

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Réhabilitation du Pôle d'activités d'Aix-en-Provence - Approbation du programme de travaux pour la réhabilitation de la rue Famille Laurens

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	51
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	51
Majorité absolue	26
Pour	51
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Gérard BRAMOULLÉ



Signé, le **09 MARS 2022**